



Garantie limitée à vie du coulis Power Grout^{MD}

GARANTIE LIMITÉE À VIE

TEC Specialty Products LLC (« TSP ») garantit au propriétaire (« Propriétaire ») des lieux dans lesquels le TEC^{MD} Power Grout^{MD} (« Produit ») est installé, que pour la période spécifiée ci-dessous, le Produit offrira une couleur uniforme (libre d'efflorescence et de décoloration), sera exempt d'importants vices de fabrication et ne se désagrégera ou ne se détériorera pas sous l'effet d'une utilisation normale, à condition que le Produit ait été correctement installé à l'intérieur de sa durée limite de stockage applicable et en conformité avec les directives écrites de TSP, les Fiches techniques de produit et les Spécifications publiées à tecspecialty.com/fr-can en vigueur à la date de son installation et cohérentes avec tous les codes du bâtiment et normes/directives du secteur applicables, y compris, le cas échéant, le manuel du TCNA (Tile Council of North America), et les procédures d'installation professionnelle dans la mesure où elles sont cohérentes avec les directives et les spécifications écrites de TSP. Cette garantie limitée ne couvre pas l'efflorescence causée par la pression hydrostatique ou les émissions de vapeur d'eau, l'usure normale du coulis et n'élimine pas le besoin d'exécuter un entretien et un nettoyage périodiques du coulis. La présente garantie limitée est incessible.

RECOURS EXCLUSIFS

TSP exécutera à sa seule discrétion et à ses frais, chacune des réclamations de garantie de Produit qui sera déterminée valide, en remplaçant le Produit ou en remboursant la somme payée par le Propriétaire pour le produit défectueux.

La durée de la garantie sur un Produit de remplacement ne dépassera pas le reste de la garantie sur le Produit qui a été remplacé lors de la date de ce remplacement.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION POUR GARANTIE

De manière à se qualifier pour un des moyens de réparations décrites ci-dessous, le Propriétaire doit aviser TSP, par écrit, avant la fin de la période de garantie décrite ci-dessus et il doit fournir une preuve d'achat du Produit qui est supposément défectueux, en ce qui concerne la découverte de la défectuosité alléguée sur le Produit couvert par la présente garantie. Le propriétaire doit laisser à TSP un délai raisonnable pour évaluer et vérifier la défectuosité présumée. Le Propriétaire doit envoyer ou télécopier les réclamations par écrit à :

TEC Specialty Products LLC
1105 South Frontenac Street
Aurora, IL 60504-6451
Attn: Technical Support
Téléc. : 630-952-1235

EXCLUSIONS ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ POUR LES GARANTIES

La présente garantie ne couvre pas les dommages ou autres torts provoqués par l'entretien ou le nettoyage régulier, toute défectuosité, tout dommage ou autres torts qui ne sont pas provoqués par des actions ou des omissions de TSP ou qui se produisent dans quelque mesure ou de toute autre façon, démontrant (i) l'incapacité du Propriétaire ou du poseur du Produit de suivre les instructions applicables rendues disponibles par TSP ou d'autres fabricants, le cas échéant, (ii) l'utilisation abusive, inappropriée ou la modification du Produit (iii) la non-conformité avec les instructions de TSP ou les normes de l'industrie entraînant des défaillances structurales ou dans la main-d'œuvre, (iv) l'usure normale provenant de l'utilisation, (v) une mauvaise préparation de substrat, un refoulement d'égout, une catastrophe naturelle, une humidité relative trop faible ou trop élevée ou tout autre problème n'étant pas en lien avec une humidité excessive qui s'avérerait provenir de l'autre côté du pare-vapeur pour l'humidité, s'il y en a un qui a été appliqué, (vi) que la surface n'a pas été installée selon les recommandations du fabricant, sans s'y limiter, incluant la température, l'humidité relative et un entretien adéquat ou (vii) que la surface n'a pas été installée selon les instructions de la plus récente documentation disponible offerte par le fabricant en relation avec les installations à coller, incluant sans pour autant s'y limiter, à l'acclimatation du recouvrement de bois, l'espace laissé pour l'expansion, la température sur le chantier, l'humidité relative et les exigences en matière de circulation d'air.

MÊME SI TSP PEUT AVOIR SUGGÉRÉ LE PRODUIT OU DÉVELOPPÉ LE PRODUIT À LA DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE OU DU POSEUR DU PRODUIT, LE PROPRIÉTAIRE ET LE POSEUR SONT ENTIÈREMENT RESPONSABLES DES TESTS ET DE DÉTERMINER L'ADÉQUATION DU PRODUIT AUX FINS PRÉVUES, ET LE PROPRIÉTAIRE AINSI QUE LE POSEUR ASSUMENT TOUTS LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS EN REGARD À CETTE ADÉQUATION. LA PRÉCÉDENTE GARANTIE TIENT LIEU À TOUTE AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, INCLUANT SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER, L'ABSENCE DE

CONTREFAÇON, LA QUALITÉ MARCHANDE ET L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DONNÉES EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE, INCLUANT SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES EN DURÉE PAR LA GARANTIE EXPLICITE DONNÉE CI-DESSUS. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS DE LIMITATIONS SUR LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE. DE CE FAIT, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION MENTIONNÉE CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS AU PROPRIÉTAIRE.

LIMITATION DES RECOURS ET DOMMAGES

À L'EXCEPTION DE CE QUI EST STIPULÉ DANS LA PRÉSENTE, LES RECOURS ÉNONCÉS CI-DESSUS SONT LES SEULS RECOURS EXCLUSIFS CONTRE TSP.

TOUT EFFORT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS STIPULÉES DANS LA PRÉSENTE PAR TSP NE MODIFIERA AUCUNEMENT LES LIMITATIONS POUR LES RECOURS ET LES DOMMAGES ÉNONCÉS DANS CETTE GARANTIE OU PROLONGER OU MODIFIER CETTE GARANTIE.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE TSP EN VERTU DE CETTE GARANTIE NE DÉPASSERA LE MONTANT PAYÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX ÉTANT REMPLACÉ. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE, PEU IMPORTE SI LA RESPONSABILITÉ DE TSP SURVIENT SUITE À UNE VIOLATION DE LA GARANTIE, UNE NÉGLIGENCE OU UNE RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU UN DÉLIT.

DÉNI DE DOMMAGES

TSP N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTS DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS EN LIEN OU SURVENANT SUITE À LA VENTE, L'ACHAT OU L'UTILISATION DU PRODUIT, D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE, INCLUANT SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS ANTICIPÉS OU TOUTE AUTRE PERTE ON SUITE AU DÉLAI DURANT L'INSPECTION OU LA RÉPARATION DU PRODUIT EN CE QUI A TRAIT À LA DÉFECTUOSITÉ ALLÉGUÉE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE DU PRODUIT INDÉPENDAMMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU DE NÉGLIGENCE DE LA PART DE TSP ET INDÉPENDAMMENT DE TOUTE THÉORIE LÉGALE (CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE) REVENDIQUÉE POUR DÉPOSER UNE RÉCLAMATION. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS. DE CE FAIT, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION MENTIONNÉE CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS AU PROPRIÉTAIRE.

GARANTIE NON TRANSFÉRABLE

Cette garantie n'est pas transférable et ne confère aucun droit ou recours à un quelconque tiers, qu'il s'agisse d'un tiers bénéficiaire ou autre.

PLEIN ACCORD

Cette garantie remplace et substitue complètement toutes garanties, ententes ou représentations orales ou écrites antérieures de TSP en ce qui concerne le produit ou son application. Cette garantie ne peut être modifiée uniquement par un représentant officiel ou le directeur général de TSP. **Cette garantie s'applique à toutes les applications du Produit qui se produisent après le 15 novembre 2025.**

Pour en savoir davantage,
visitez [TECspecialty.com/fr-ca](https://tecspecialty.com/fr-ca)



TEC Specialty Products LLC | 1105 South Frontenac Street, Aurora, IL 60504-6451